



Commune des Aviron

Extrait N° 11 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 22 mars 2013

L'an deux mil treize, le 22 mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

02 AVR. 2013

que la convocation du Conseil a été faite le **14 mars 2013** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **21**.

Le Maire,



Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - Mme MEZINO Sylvaine - M. BENARD Alex - Mme HEBERT Monique - M. RIVIERE Lucien - Mme LAMOLY Viviane - Mme RIVIERE Suzette - Mme JULLIEN Marie-Josée - Mme CADAS Isabelle - M. FRINGUE Mikaël - M. RIVIERE Raphaël - Mme BARET Liliane - Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric - M. GRONDIN Jacki

Absent : M. DENNEMONT Jean Daniel

Procurations : Mme MARCHAND Gladys a donné mandat à M. FRINGUE Mikaël - M. SERMANDE Jean-Pierre a donné mandat à M. MONDON René - Mlle ROMAINSTAL Géraldine a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose - M. BADER Ricardot a donné mandat à Mme ZETTOR Jacqueline - M. CLOTAGATIDE Vincent a donné mandat à M. DENNEMONT Michel - M. REMY Michel a donné mandat à M. FERRERE Eric - Mme BETON Fernande a donné mandat à Mme CADERBY Colette

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de Mme BARET Liliane comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme BARET Liliane est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 11/

Réalisation des études pré-opérationnelles d'aménagement du secteur
Bas du Tévelave – zone amont
- Marché de maîtrise d'œuvre urbaine
- Approbation des modalités de consultation
- Constitution du jury
- Approbation du plan de financement des études

Hôtel de Ville

61, avenue Général de Gaulle – B.P. N°2 - 97425 LES AVIRONS

Tél. : 0262 38 02 66 – Télécopie : 0262 38 09 65

Dans le cadre de la convention de mandat confiée à la SPLA Grand Sud pour les études nécessaires à l'aménagement du secteur Bas du Tévelave dans sa zone amont, le Conseil est appelé à approuver le lancement du marché de maîtrise d'œuvre urbaine et à constituer le jury nécessaire.

Pour rappel, le secteur amont comprend un programme de 176 logements dont 146 en logements aidés (sur environ 5 ha).

Il convient d'autoriser le lancement du marché de maîtrise d'œuvre urbaine comprenant :

- la mission de maîtrise d'œuvre infrastructure partielle : définition des travaux d'aménagement en infrastructures primaires (voies, réseaux divers) jusqu'à la phase projet ;
- la mission d'élaboration des dossiers environnementaux et réglementaires : dossier de création et de réalisation de la ZAC, dossier de déclaration d'utilité publique, dossier de modification du PLU, cahier des charges de cession des terrains.

L'enveloppe des travaux correspondants est évaluée à **3 682 446,00 euros HT**.

L'estimation de l'étude se situe au-dessus du seuil de procédure formalisée.

Son attribution doit se faire dans le cadre des articles 74-III-4, 57 et 58 du code des marchés publics.

La procédure applicable est celle de l'appel d'offres ouvert avec une commission composée en jury qui émettra un avis motivé sur les candidatures.

Le jury doit être composé comme suit :

- cinq membres du Conseil Municipal plus le Maire président de droit ;
- un tiers du jury devra disposer des qualifications professionnelles exigées des candidats ;
- le cas échéant, des personnalités qualifiées (au maximum 5) ;
- le comptable public et un représentant de la DCCRF.

Il est proposé au Conseil de reconduire les membres de la CAO de la ville pour siéger au jury.

Le coût de l'opération est évalué à **730 964,50 euros TTC** dont :

➤ études pré-opérationnelles	509 950,00
➤ rémunération de la SPLA sur les études pré-opérationnelles	221 014,50

Il est proposé le plan de financement suivant :

- CIVIS – Fonds de concours 2013	232 840,34
- Commune	440 859,66
- TVA à charge communale	57 264,50

Le Conseil est invité à se prononcer en :

- autorisant le lancement de la consultation susvisée selon la procédure de l'article 74-III-4 ;
- se prononçant sur la reconduction des membres de la CAO pour composer le jury ;
- approuvant le plan de financement.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, **à la majorité absolue** (4 contre : **Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric - M. MICHEL Rémy par procuration et Mme BETON Fernande par procuration**) :

- autorise le lancement de la consultation susvisée selon la procédure de l'article 74-III-4 ;
- se prononce favorablement sur la reconduction des membres de la CAO pour composer le jury ;
- approuve le plan de financement.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

